

AIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Jeudi 12 décembre 2019 à 18 Heures 30.

L'an deux mille dix neuf, le jeudi 12 décembre 2019 à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : MM LABADIE LETELLIER NAVARRE PAYROS.

Etaient absents et excusés : M. AURENSAN Michel ayant donné procuration à M. PAYROS - M. DARBAS ayant donné procuration à Mme SARNIGUET – M. GARCIA ayant donné procuration à M. LABADIE – M. LAGARDE ayant donné procuration à M. BARATAULT - .

Etaient absents : MM BARNADAS CHANUT DUBOURDIEU GARROS Mmes PESQUIDOUX et SARNIGUET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Le quorum n'étant pas atteint, il lève la séance à 18 H 45 ; une nouvelle convocation sera envoyée aux membres du conseil municipal.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 16 décembre 2019 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 16 décembre 2019

Le Maire,
Philippe BARATAULT